

**VILLE DE TOURNEFEUILLE**  
**HAUTE-GARONNE**

---

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 MARS 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire.

**Etaient présents ou représentés :** MM. Mmes. Dominique FOUCHIER, Hélène DESMETTRE, Bernard BENSOUSSAN, Françoise HONDAGNEU, Gilbert QUERE, Isabelle MEIFFREN, Murielle THOMAS, Corinne CURVALE, Frédéric PARRE, Claude RAYNAL, Danièle BUYS, Daniel FOURMY, Mireille ABBAL, Jaques TOMASI, Philippe MOINAT, Michèle SORIANO, Nicole RAPON, Jean-Pascal GUILLEMET, Pierre DUFOUR, Patrick BEISSEL, Alain PERRIAULT, Patrick BESNON, Françoise VIATGE, Michelle PELLIZZON, Pierre MILLOT, Jean-Pierre MORGADES, Noemia AUBRY.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Laurent VERBIGUIE ayant donné pouvoir à Danièle BUYS  
Alain CARRE ayant donné pouvoir à Bernard BENSOUSSAN  
Olivier LAMBEAUX ayant donné pouvoir à Gilbert QUERE  
Stéphanie ERALES-VERLEYEN ayant donné pouvoir à Françoise HONDAGNEU  
François GODY ayant donné pouvoir à Daniel FOURMY  
Nadia HELHAL ayant donné pouvoir à Frédéric PARRE  
Patrick CHARTIER ayant donné pouvoir à Isabelle MEIFFREN  
Anissa SAIDANI ayant donné pouvoir à Pierre DUFOUR

**Etaient absents et excusés :** /

**Secrétaire :** Hélène DESMETTRE

---

Monsieur le MAIRE ouvre la séance et souhaite la bienvenue à chacun.

● ● ●

Monsieur le MAIRE donne la parole à Madame DESMETTRE qui procède à l'appel.

Monsieur le MAIRE remercie Madame DESMETTRE.

● ● ●

Monsieur le MAIRE indique à l'assemblée que les délibérations objets des points à l'ordre du jour de ce soir ont été examinées en commission plénière du jeudi 21 mars dernier. A cet ordre du jour s'ajouteront, en fin de séance, deux questions orales posées par Madame PELLIZZON.

Monsieur le MAIRE propose, comme à l'habitude, de traiter dans un premier temps les sujets courants puis de terminer par le budget primitif 2019 qui est le point principal de l'ordre du jour de ce soir.



### **1 -ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2019**

Monsieur le MAIRE demande si ce procès-verbal appelle des observations ou des remarques.

Monsieur MORGADES souhaite s'exprimer sur une question de procédure. Il indique que le procès-verbal retrace bien les débats, en revanche, sur l'une de ses interventions au niveau du point 9 et reprise dans ce procès-verbal, il indique avoir posé une question sur le bilan entre le coût d'une embauche supplémentaire et le départ du centre de gestion. Monsieur le MAIRE avait répondu, comme indiqué dans le procès-verbal, qu'il répondrait à cette question en commission. Ce qui a été fait, effectivement. Cependant, il pense que puisqu'il a posé la question en conseil, il lui semble qu'il serait normal que la réponse donnée en commission, soit actée sur un procès-verbal.

Monsieur le MAIRE donnera à nouveau sa réponse tout en faisant remarquer que Monsieur MORGADES cherche du formalisme là où il n'y en n'a pas. Il va donc citer les chiffres indiqués en commission dès que cela sera possible au cours de la séance.

Madame PELLIZZON souhaite parler des places autour de la table du conseil municipal.

Monsieur le MAIRE lui indique que ce sujet sera traité en fin de séance.

Aucune observation ou remarque n'étant formulée, le procès-verbal du conseil municipal du 21 février 2019 est adopté à l'unanimité.

### **7 -DECISIONS MUNICIPALES : MAPA**

Monsieur le MAIRE indique à l'assemblée que ces marchés à procédure adaptée regroupent des produits et des fournitures divers comme des matériaux pour les travaux en régie, des locations de vêtements de travail, des travaux de toitures, des marchés d'espaces verts.

Monsieur le MAIRE demande si cette liste appelle des observations ou des questions.

Aucune observation ou question n'est posée. Le Conseil Municipal prend acte de cette liste des marchés à procédure adaptée.

## 8 - ADOPTION DOSSIERS DUP PETITE REPUBLIQUE ET ENQUETE PARCELLAIRE

Monsieur BENSOUSSAN indique à l'assemblée que ce secteur avait déjà fait l'objet de plusieurs délibérations. La délibération de ce soir démontre l'utilité publique de cette parcelle. Monsieur BENSOUSSAN informe l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article L 130-3 du code de l'urbanisme, le Conseil Municipal a, par délibération n°16-015 en date du 31 mars 2016, défini les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain de « Petite République » et déterminé les modalités de la concertation rendues nécessaires par les dispositions de l'article L103-2 du code de l'urbanisme.

Ce projet concerne la construction d'environ 170 logements, soit 9 925 m<sup>2</sup> de surface de plancher estimés.

A l'issue de la concertation publique qui a eu lieu du 4 mai au 15 juin 2016, le Conseil Municipal en a tiré le bilan par délibération n° 16-069 en date du 11 juillet 2016, en application des dispositions de l'article L 103-6 du code de l'urbanisme.

La desserte de cette opération de renouvellement urbain nécessite le prolongement de l'impasse des Rameaux, par la rue des Rameaux. Cette voie publique sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage de Toulouse Métropole, et financée par une PVR instaurée par délibération du Conseil de communauté du 27 juin 2013. La plupart des parcelles impactées par l'emprise de cette voie appartiennent déjà à la collectivité publique, ce qui favorise la réalisation de réserves utiles à l'élargissement du Chemin Ramelet Moundi dans le cadre du projet de transport en commun en site propre.

Depuis 2016, une réflexion urbanistique (avec appel à projets) et une étude d'impact sollicitée par l'autorité environnementale ont été réalisées par la collectivité tout en déployant une série de négociations foncières.

Il s'avère qu'à ce jour, pour maintenir la cohérence de ce programme de renouvellement urbain, l'accord amiable avec les propriétaires indivis des parcelles situées à l'ouest de cette opération (zone 1Aub du PLU actuel) est toujours recherché.

Monsieur BENSOUSSAN indique que les annexes présentent l'ensemble du dossier justifiant l'utilité publique qui est demandée par rapport à ces parcelles. S'y trouvent également le projet urbain et tous les justificatifs en termes de densité, de localisation, de protection de l'environnement. Cette parcelle est grevée par beaucoup d'espaces boisés classés qu'il convient de renforcer car il s'agit pour l'instant d'une friche à l'abandon. Grâce à cette déclaration, il sera possible, si aucun accord n'est trouvé avec le propriétaire, d'user de notre droit d'expropriation. Toulouse Métropole n'interviendra que pour la réalisation des voiries.

Monsieur le MAIRE précise que ce dossier est ancien de quelques années puisque nous avons déjà délibéré sur ce sujet en octobre 2016. Le Préfet nous a demandé une étude d'impact qui est venue interrompre la procédure d'utilité publique. Cette étude vient toutefois compléter le dossier de DUP. Les objectifs et les enjeux restent les mêmes c'est-à-dire urbaniser ce secteur. Ainsi, Toulouse Métropole, Tisséo et la Commune de TOURNEFEUILLE devront décider d'aménager cette voie à la fois routière, de bus en site propre, mais aussi cyclable, car il y a une urgence sur la question de la voirie sur ce secteur et il y a nécessité à acquérir un certain nombre de fonciers.

### Résultat du vote :

Pour : 28

Contre : 1 (M. MORGADES)

Abstentions : 7 (Mmes et MM. BEISSEL, PERRIAULT, VIATGE, BESNON, PELLIZZON, MILLOT, AUBRY)

Non participation au vote : 0

## **9 -ACQUISITION 2 PARCELLES à PIRAC**

Monsieur BENSOUSSAN explique à l'assemblée que sur le secteur du Pirac des parcelles avaient déjà été acquises appartenant à Monsieur Bégni, parcelles classées en zone naturelle le long du Touch. Il reste encore trois autres parcelles cadastrées AX 466 (1 m<sup>2</sup>), AX 256 (1 098 m<sup>2</sup>) et AX 452 (875 m<sup>2</sup>) que le propriétaire accepte de céder au prix de la zone naturelle. Monsieur BENSOUSSAN propose de les acquérir au prix arrondi de 7 000 €.

Monsieur le MAIRE précise que la destination de ces parcelles est de participer au développement de la biodiversité en protégeant ces espaces. Nous sommes particulièrement volontaristes sur ce sujet dans le PLUIH et, par ailleurs, dans quelques mois, de ce côté du Touch, la création d'un passage piétons/cycles sera mise en oeuvre. L'aménagement est en cours de finalisation (une présentation pourra être possible en commission si cela est souhaité). La mise en service sera effective à la rentrée 2019.

### **Résultat du vote :**

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

## **10 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DES CONTRACTUELS AU CDG31 (REGION)**

Monsieur le MAIRE indique à l'assemblée que le Conseil Municipal doit désigner un représentant pour le conseil de discipline des agents contractuels. Cela est une procédure nouvelle au sein du Centre de Gestion qui gère déjà le conseil de discipline des agents titulaires au sein duquel Madame DESMETTRE représente la Commune. Il propose que Madame DESMETTRE représente également la Commune pour les agents contractuels.

### **Résultat du vote :**

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

## **11 -MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR ELECTIONS EUROPEENNES**

Monsieur le MAIRE propose de reconduire les mesures qui avaient été prises pour les élections nationales en mettant à disposition gratuitement les salles « jaune » et « rouge » du Phare.

Madame PELLIZZON fait observer qu'à plusieurs reprises, elle a formulé une demande de salle au Phare auprès de Monsieur GRALL pour les 20, 21 et 22. Elle déplore le fait de ne toujours pas avoir de réponse. Elle a transmis les dates et les heures. Il est important d'avoir une réponse rapide de manière à prévenir les intervenants qui, parfois, viennent de loin.

Monsieur le MAIRE assure à Madame PELLIZZON qu'il verra dès demain Monsieur GRALL et, qu'en fonction du calendrier, une réponse lui sera transmise, en précisant toutefois que cela sera compliqué car dans cette période, les salles associatives au Phare sont très sollicitées.

**Résultat du vote :**

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

## **12 -DEGREVEMENT LOCATIONS AU PHARE**

Madame HONDAGNEU propose, conformément à la délibération du 21 septembre 2007 et au règlement régissant les conditions générales de location du Phare, les dégrèvements proposés figurant à l'annexe de la délibération soumise pour les utilisateurs ponctuels ayant utilisé cet équipement durant l'année 2018.

Elle rappelle que les tarifs de location des salles du Phare sont votés chaque année, ainsi que le coût des moyens techniques, des personnels, du ménage. Ces locations sont prises en charge par la ville pour les associations Tournefeuillaises ayant une activité désintéressée. Il existe cependant des cas particuliers faisant l'objet de dégrèvements car n'entrant pas dans les tarifs votés.

Monsieur MORGADES déclare que comme l'année dernière à la même époque il s'était agi de voter ces dégrèvements, et comme il l'a signalé en réunion de commission plénière au cours de laquelle ces dégrèvements ont été examinés presque cas par cas, il tient à préciser ne pas être d'accord avec certains dégrèvements qui s'apparentent, selon lui, et comme il l'a déjà dit, à des subventions déguisées de la municipalité en faveur de certaines associations. Il précise ne pas être contre le principe des subventions mais contre le principe de ces subventions déguisées. C'est pour cette raison que l'année dernière il s'était abstenu. Cette année, il votera contre.

Madame HONDAGNEU n'a pas de réponse à faire car Monsieur MORGADES a fait part de ses questions et observations en commission plénière et nous y avons répondu de la même manière.

**Résultat du vote :**

Pour : 29

Contre : 1 (M. MORGADES)

Abstentions : 5 (Mmes et MM. BEISSEL, PERRIAULT, VIATGE, BESNON, AUBRY)

Non participation au vote : 0

## **13 -SDEHG : RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC (Bd JB Gay, parking Baylac, avenue de Gascogne)**

Monsieur QUERE fait part à l'assemblée des 3 délibérations suivantes qui concernent des travaux de rénovation d'éclairage public :

**1 - Rénovation de l'éclairage public d'une partie du Boulevard Jean Gay.** Il s'agit du remplacement de 10 lanternes. Nous passons de 250w à 43w à LED. Ce qui donnera lieu à une économie de 70 % sur la consommation.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	1 495 €
Part SDEHG	6 077 €
<b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>1 924 €</b>
<hr/>	
Total	9 496 €

**2 - Rénovation de l'éclairage public Avenue de Gascogne.** Il s'agit de la rénovation de 28 mâts. Nous passons sur une puissance de 45w. Nous sommes également sur une économie de l'ordre de 70 %.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	6 496 €
Part SDEHG	26 400 €
<b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>8 354 €</b>
<hr/>	
Total	41 250 €

**3 - Rénovation de l'éclairage public du Parking Impasse Baylac.** Il s'agit de supprimer 8 mâts à bulle lumineuse et 4 ensembles seront rénovés.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	4 331 €
Part SDEHG	17 600 €
<b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>5 569 €</b>
<hr/>	
Total	27 500 €

**Résultat du vote pour les 3 points :**

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

## **BUDGET PRIMITIF COMMUNE – ZAC DE QUEFETS et ZAC DE FERRO-LEBRES**

### **2 -ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Monsieur le MAIRE indique à l'assemblée qu'il convient désormais de traiter les questions budgétaires constituant les points majeurs de ce conseil municipal. Il s'agit de l'adoption du budget primitif 2019. Nous avons tenu, lors du dernier conseil municipal, le débat d'orientations budgétaires et présenté les orientations qui sont ensuite déclinées de façon opérationnelle dans ce projet de budget primitif.

Monsieur le MAIRE propose de procéder à une présentation générique de ce projet de budget primitif 2019 et de procéder ensuite à la discussion. Nous terminerons par la lecture des délibérations de manière précise.

Monsieur PARRE indique à l'assemblée que dans cette présentation nous examinerons les principaux points de la loi de finance qui concernent le bloc communal. Nous rappellerons nos orientations budgétaires, celles que nous avons examinées à l'occasion du dernier conseil municipal du mois de février et nous reviendrons sur notre prospective sur les 3 prochaines années. Nous examinerons le projet de budget dans ses grandes lignes. Nous ferons quelques focus sur la dette, la fiscalité (taux d'imposition et tarification des services) et présenterons les budgets annexes.

#### **Sommaire :**

- 1. La loi de finances**
- 2. Rappel des orientations 2019**
- 3. BP 2019 : fonctionnement**
- 4. BP 2019 : investissement**
- 5. La dette**
- 6. La fiscalité et la tarification des services**
- 7. Budgets annexes**

#### **Loi de finances 2019**

- ✓ **Baisse des variables d'ajustement** (compensations fiscales, ...) : 69M€ prélevés sur le bloc communal
- ✓ **Baisse de la dotation forfaitaire:** hausse de la péréquation financée par écrêtement de la DF
- ✓ **Maintien** du FPIC à 1Md€
- ✓ **Revalorisation forfaitaire des bases à 2,2%**
- ✓ **Soutien** à l'investissement local: 1,8Md€
- ✓ **FCTVA:** automatisation reportée à 2020
- ✓ **Reprise du PPCR** (Parcours professionnels, carrières et rémunérations)

#### **Incidences sur Tournefeuille**

- ✓ **Baisse des variables d'ajustement** au prorata des recettes réelles de fonctionnement : -30k€
- ✓ **Baisse de la dotation forfaitaire:** estimée à -96K€
- ✓ **Péréquation** estimée à -20K€
- ✓ **FPIC:** contribution stable (estimée à 210K€)
- ✓ **PPCR** estimé à +120K€ en 2019

## Prospective 2018-2021

	2018	2019	2020	2021
<b>Ev° Taux d'Imposition</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>
Produit fiscal strict	12 609	13 079	13 433	13 797
Autres impôts et taxes	9 124	8 896	8 826	8 756
Dotations et participations	6 234	6 187	6 080	5 999
Autres produits fct courant	4 539	4 359	4 452	4 505
Produits exceptionnels larges	252	393	50	50
<b>Produits de Fonctionnement</b>	<b>32 758</b>	<b>32 914</b>	<b>32 840</b>	<b>33 107</b>
<b>Ev° nominale Charges fct courant strictes</b>	<b>-0,3%</b>	<b>1,2%</b>	<b>1,2%</b>	<b>1,2%</b>
Charges fct courant strictes	28 739	29 088	29 437	29 792
Atténuations de produits	205	210	210	210
Ch. exceptionnelles larges	8	15	15	15
Annuité de dette	2 309	2 032	1 883	1 858
<b>Ch. de Fonctionnement larges</b>	<b>31 261</b>	<b>31 344</b>	<b>31 545</b>	<b>31 876</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>1 497</b>	<b>1 569</b>	<b>1 296</b>	<b>1 231</b>
<b>Dép Inv. hs Capital</b>	<b>3 805</b>	<b>6 000</b>	<b>5 200</b>	<b>5 200</b>
<b>Emprunt</b>	<b>1 000</b>	<b>2 500</b>	<b>2 500</b>	<b>2 500</b>

### Prospective 2018-2021 et Objectifs 2019

- ✓ Une épargne nette de 1,5M€ en 2019 et aux alentours de 1,2M€ sur 2020-2021
- ✓ Une capacité d'investissement moyenne maintenue à 5,5M€/an
- ✓ Un recours à l'emprunt maîtrisé à 2,5M€/an
- ✓ Une augmentation des dépenses de fonctionnement limitée à 1,2%/an

### Prospective 2018-2021

#### FINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE

K€	2018	2019	2020	2021
Dépenses d'investissement hors dette	3 805	6 000	5 200	5 200
Dépenses d'équipement	3 804	6 000	5 200	5 200
Dépenses directes d'équipement	3 520	5 800	5 000	5 000
Dépenses indirectes (FdC + S.E.)	284	200	200	200
Remboursement anticipé	0	0	0	0
<b>Dép d'inv hors annuité en capital</b>	<b>3 805</b>	<b>6 000</b>	<b>5 200</b>	<b>5 200</b>
<b>Financement de l'investissement</b>	<b>4 720</b>	<b>5 368</b>	<b>5 600</b>	<b>5 370</b>
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>1 497</b>	<b>1 569</b>	<b>1 296</b>	<b>1 231</b>
Ressources propres d'inv. (RPI)	1 310	549	904	738
FCTVA	929	549	904	738
Produits des cessions	381	0	0	0
AC Investissement (Cpt 13146)	0	0	0	0
Diverses RPI	0	0	0	0
Opérations pour cpte de tiers (rec)	0	0	0	0
Fonds affectés (amendes, ...)	0	0	0	0
Subventions yc DGE / DETR	913	750	900	900
Emprunt	1 000	2 500	2 500	2 500
Variation de l'excédent global	915	-632	400	170



## BP 2019 – COMMUNE - Section de fonctionnement

<i>en K€</i>	BP 2019	<i>en K€</i>	BP 2019
Charges à caractère général	10 594	Produits des services	3 846
Personnel	15 667	Impôts et taxes	21 953
Autres charges courantes	2 831	Dotations et participations	6 226
Frais financiers	460	Autres produits	429
Charges exceptionnelles	89	Produits financiers	10
FPIC	210	Produits exceptionnels	398
Dépenses imprévues	1 800	Atténuations de charges	10
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>31 650</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>32 873</b>
Virement à la section d'investissement	3 791	Excédent antérieur	2 986
Autres opérations d'ordre	813	Autres opérations d'ordre	395
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>4 604</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>3 381</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>36 254</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>36 254</b>

### Section de Fonctionnement – Dépenses

#### Les principales variations

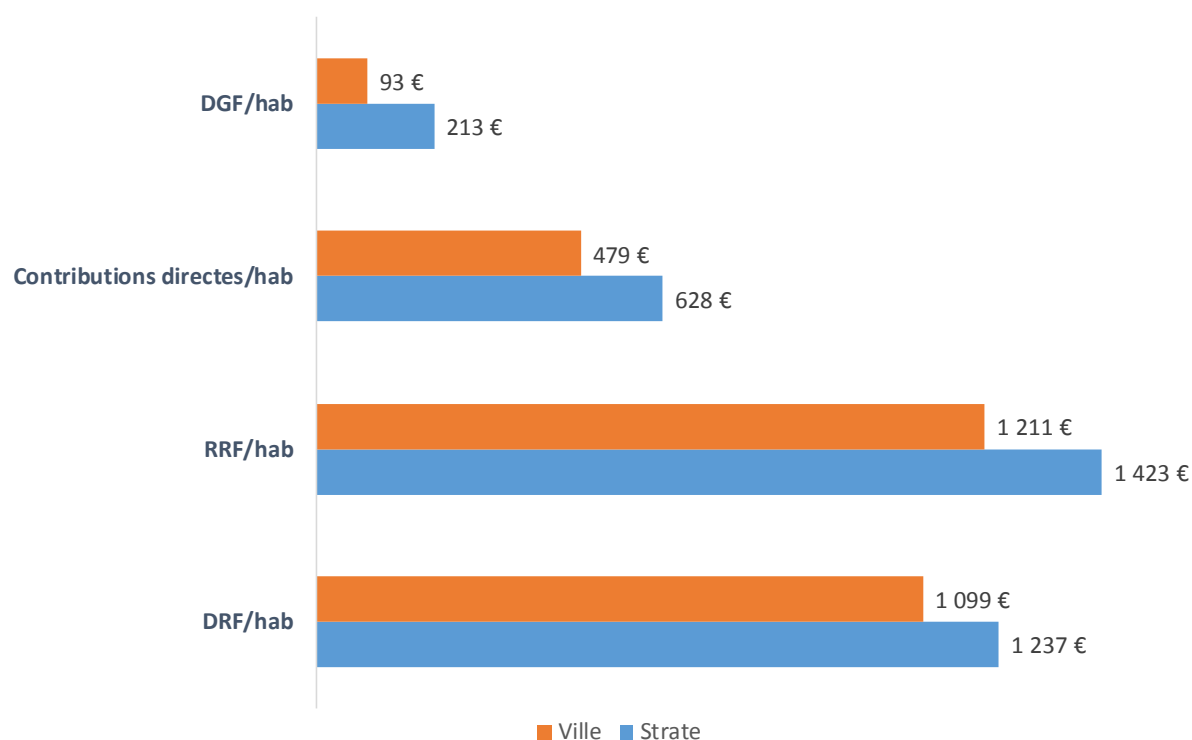
<i>en K€</i>	BP 2018	BP 2019	Variation
Eau et assainissement	230	177	- 53
Entretien des bâtiments publics	305	258	- 47
Transports collectifs	147	119	- 28
Fournitures de petits équipements	310	285	- 26
Personnel	15 687	15 667	- 20
Intérêts de la dette	460	445	- 15
Contrats de prestations de service	4 428	4 704	276
Versements à des organismes de formation	33	65	32
Alimentation	1 047	1 068	21
Energie - Electricité	1 109	1 121	13
Honoraires	60	70	10

## Section de Fonctionnement - Recettes

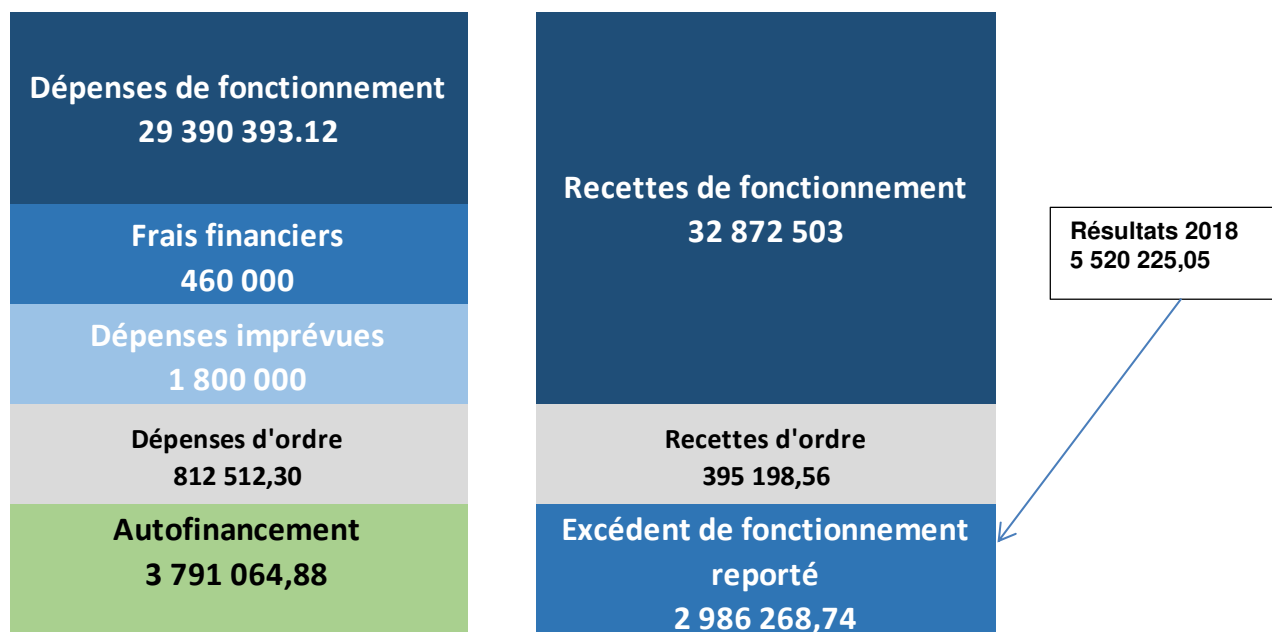
### Les principales variations

<i>en K€</i>	BP 2018	BP 2019	Variation
Dotation forfaitaire	2 404	2 309	- 94
Attribution de compensation	6 291	6 219	- 71
Dotation nationale de péréquation	258	209	- 49
FCTVA	44	8	- 36
Contributions directes	12 575	13 019	444
Autres attributions et participations	2 519	2 639	120
Compensations TH	344	420	76
Redev et droits des services périscolaires et d'enseignement	1 394	1 443	49
Redevance d'occupation du domaine public	28	71	43

## Section de Fonctionnement - Ratios

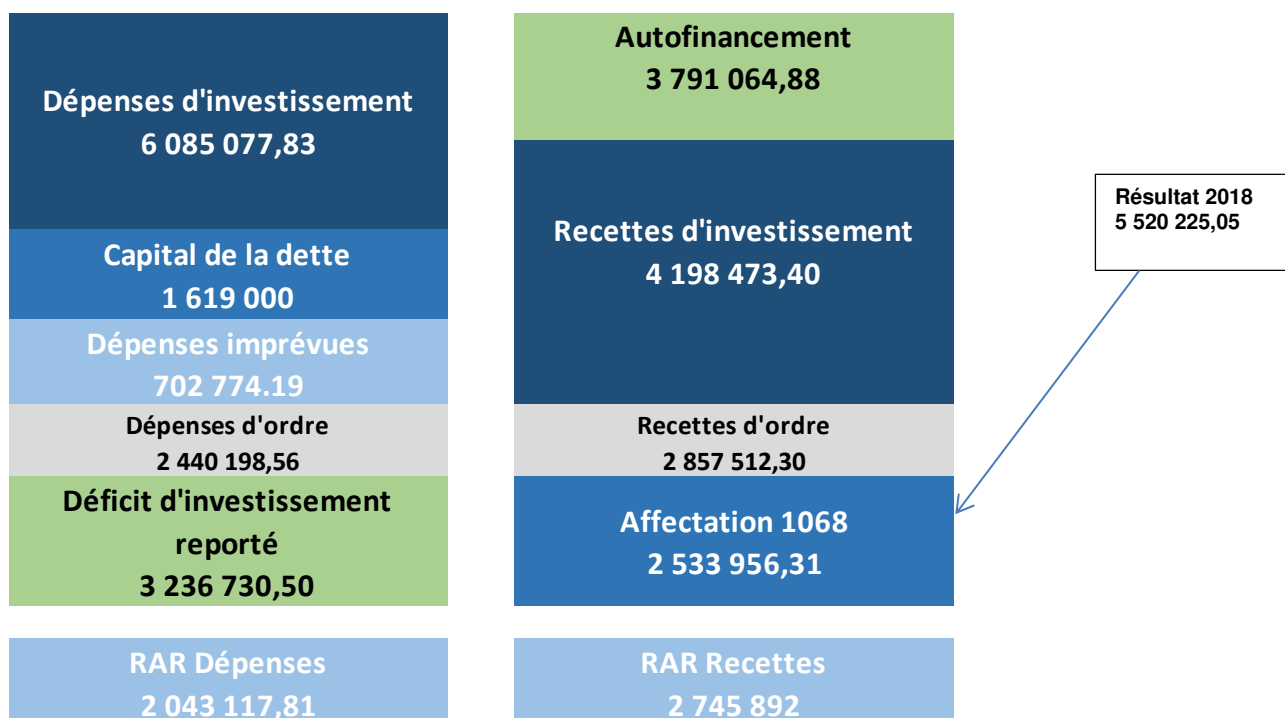


## Présentation schématique du BP 2019 - Section de Fonctionnement



## BUDGET PRIMITIF 2019 – section d'investissement

### Présentation schématique du BP 2019 - Section d'Investissement



<i>en K€</i>	BP 2019	<i>en K€</i>	BP 2019
Emprunts et dettes	1 619	Dotations, fonds divers et réserves	550
Immobilisations incorporelles	83	Subventions d'investissement	763
Subventions d'équipements versées	47	Emprunts et dettes	2 500
Immobilisations corporelles	4 423	Virement de la section de fonctionnement	3 791
Immobilisations en cours	1 531	Affectation au 1068	2 534
Participations et créances	1		
Résultat antérieur reporté	3 237		
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>10 941</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>10 138</b>
Opérations d'ordre	2 440	Autres opérations d'ordre	2 858
		Produits de cession	385
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>2 440</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>3 243</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>13 381</b>	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>13 381</b>

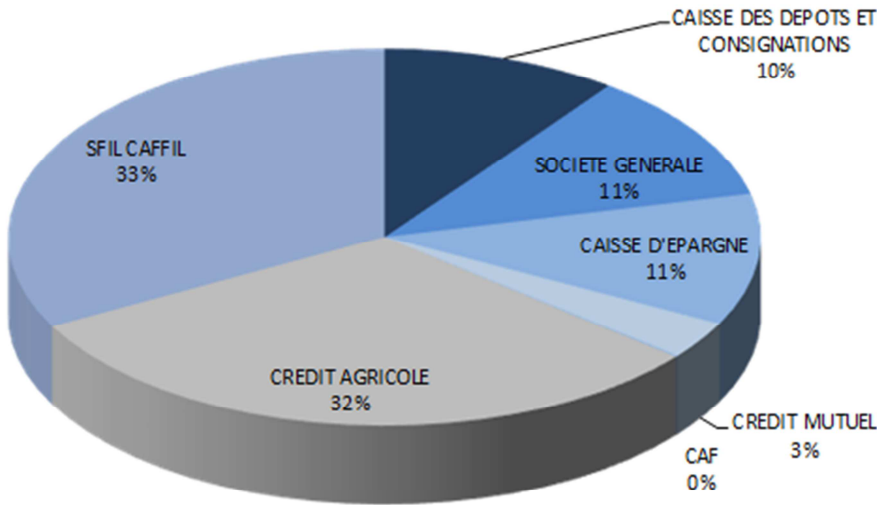
### **Section d'Investissement : Dépenses prévues**

	AP	2019	2020	2021
AP-19-001-Mise en accessibilité (ADAP)	600 000.00	76 000.00	262 000.00	262 000.00
AP-19-002-Bureaux associatifs et administratifs	1 200 000.00	250 000.00	200 000.00	750 000.00
AP-19-003-Extension du Gymnase de Quéfets	3 040 000.00	1 520 000.00	1 520 000.00	-
AP-19-004-Restructuration de la médiathèque	700 000.00	115 000.00	585 000.00	-
AP-19-005-Réfection du terrain synthétique de rugby	500 000.00	5 000.00	495 000.00	-
AP-19-006-Rénovation du Gymnase Labitrie	1 200 000.00	5 000.00	195 000.00	1 000 000.00
AP-19-007-Création du pôle Tir à l'arc	450 000.00	50 000.00	400 000.00	-
<b>TOTAL AP/CP</b>	<b>7 690 000.00</b>	<b>2 021 000.00</b>	<b>3 657 000.00</b>	<b>2 012 000.00</b>

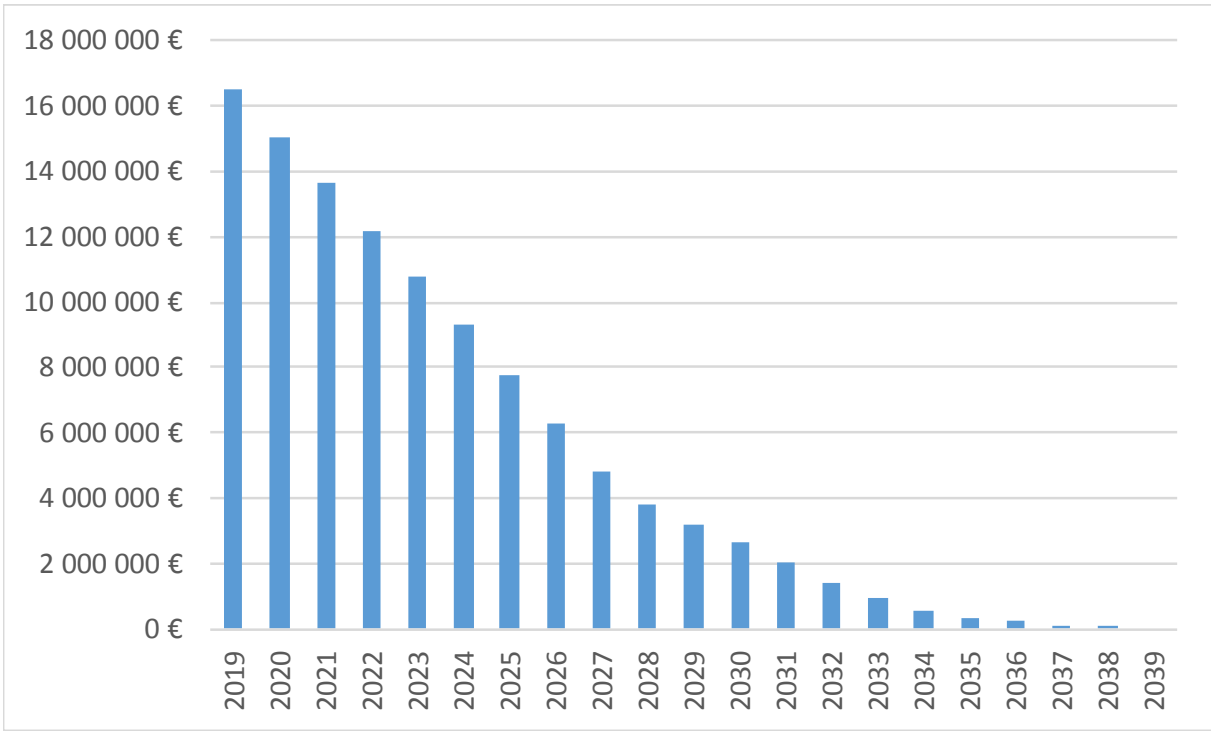
	2019
<b>Agenda 21</b>	222 000,00
Restauration scolaire	335 134,00
Dortoir Petit Chêne	240 000,00
Groupes scolaires	378 500,00
Aménagements urbains	138 000,00
Local jeunes	454 000,00
Boulodrome	572 000,00
Equipements sportifs	340 000,00
<b>TOTAL Hors AP/CP</b>	<b>2 679 634,00</b>

**La dette – Répartition de l'encours**

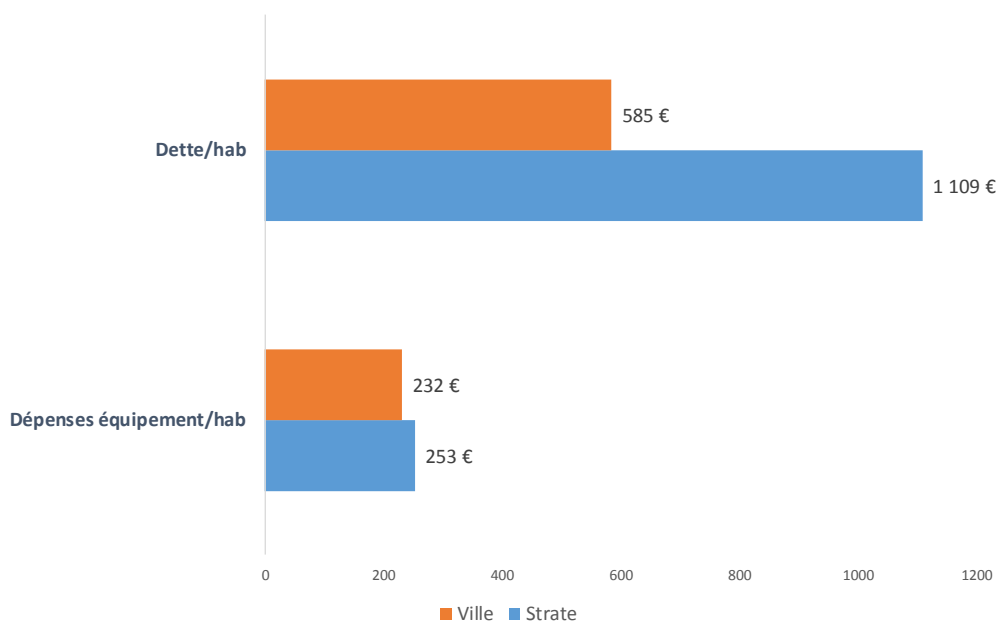
**Répartition du capital restant dû**



**Profil d'extinction (encours)**



## Section d'investissement - Ratios



\* Source: Les finances des collectivités locales 2018 - collectivites-locales.gouv.fr

## Fiscalité et tarifs 2019

### → Proposition taux communaux 2019 :

- Taxe d'habitation : 10,02%
- Taxe foncière bâti : 23,48%
- Taxe foncière non bâti : 111,79%

### → Stabilité des tarifs municipaux

## Ratios

		Ville	Strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 099	1 237
2	Produits des impositions directes/population	479	628
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 211	1 423
4	Dépenses d'équipement brut/population	232	253
5	Encours de dette/population	585	1 109
6	DGF/population	93	213
7	Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement	52.5%	60.5%
9	Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	95.7%	94.5%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	19.1%	17.8%
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	48.3%	77.9%

\* Source: Les finances des collectivités locales 2018 - collectivites-locales.gouv.fr  
Le ratio 8 qui correspondait au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal n'est plus calculé.

## BUDGETS ANNEXES

### ZAC QUEFETS

<i>en €</i>	BP 2019
Charges à caractère général	184 184
Résultat antérieur reporté	171 692
Virement à la section d'investissement	50 308
Opérations d'ordre	184 184
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>590 368</b>

<i>en €</i>	BP 2019
Produits des services	222 000
Opération d'ordre	368 368
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>590 368</b>

<i>en €</i>	BP 2019
Subventions d'équipement	32 896
Opérations d'ordre	368 368
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>401 264</b>

<i>en €</i>	BP 2019
Résultat antérieur reporté	166 772
Virement de la section de fonctionnement	50 308
Opérations d'ordre	184 184
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>401 264</b>

### ZAC FERRO LEBRES

<i>en €</i>	BP 2019
Charges à caractère général	2 000
Charges courantes	10
Virement à la section d'investissement	112 795
Opérations d'ordre	2 010
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>116 815</b>

<i>en €</i>	BP 2019
Produits exceptionnels	112 795
Opération d'ordre	4 020
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>116 815</b>

<i>en €</i>	BP 2019
Résultat antérieur reporté	110 785
Opérations d'ordre	4 020
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>114 805</b>

<i>en €</i>	BP 2019
Virement de la section de fonctionnement	112 795
Opérations d'ordre	2 010
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>114 805</b>

Monsieur le MAIRE remercie Monsieur PARRE pour sa présentation. Il souhaite compléter cet exposé en indiquant que concernant la gestion du Personnel, il avait été indiqué lors du débat d'orientations budgétaires que le montant de ce chapitre représente 16 millions d'euros équivalant à 52 % de notre budget. L'augmentation de la charge de Personnel entre 2018 et 2019 est très modeste, autour de 1 % en prospective. Il veut donc souligner la maîtrise budgétaire de ce poste extrêmement important. La gestion du Personnel repose sur un dialogue social avec les Agents particulièrement positif. Il nous permet d'engager un certain nombre de travaux et de réflexions lourdes sur la question de la prévention des risques ainsi que sur la question de la prévention des risques psychosociaux. Nous avons traité la question de la prévoyance, de l'aide au départ. Avec les prochaines élections de CAP, nous irons vers plus de responsabilités en matière de gestion des carrières et des parcours professionnels. Monsieur le MAIRE souligne l'attention portée pour mettre en œuvre ce budget en termes de fonctionnement et d'investissement et remercie les agents municipaux de la ville de Tournefeuille qui participent depuis de nombreuses années à l'effort au niveau du fonctionnement permettant ainsi de financer de l'investissement. Ces efforts sont fournis au quotidien par les agents et cela nous permet de garder une

perspective en matière d'investissements parce que nous en avons absolument besoin pour accompagner le développement de notre collectivité mais aussi pour assurer la rénovation d'un certain nombre d'équipements vieillissants. Cela nous permet également d'avoir un recours à l'emprunt extrêmement maîtrisé et de mettre en œuvre un budget à la fois juste et efficace dans le domaine de l'éducation, du sport, de la vie associative, de la petite enfance, de la transition écologique avec un certain nombre d'équipements lourds qui nous permettent d'assurer la maîtrise de l'énergie et un budget participatif en matière d'investissements. Tout cela constitue les caractéristiques du budget primitif 2019 pour notre commune.

Madame VIATGE souhaite revenir sur les tarifs municipaux en particulier en ce qui concerne l'école de musique et d'enseignements artistiques ainsi que l'ALAE et les loisirs périscolaires. Ces tarifs sont élaborés en fonction du quotient familial et sont répartis en 5 tranches. Lorsqu'il y a des tranches, il y a un effet de seuil. Ce qui est surprenant, c'est que sur les 5 tranches, l'effet de seuil est plutôt fort sur les premières tranches et sur les 3 dernières il est absolument ridicule. Madame VIATGE demande pour quelle raison il a été décidé de mettre en place 5 tranches et pourquoi ne pas davantage lisser ces tarifs pour éviter ces effets de seuil. Elle fait remarquer que de la 1<sup>ère</sup> à la 2<sup>ème</sup> tranche et pour la plupart des tarifs, ils sont multipliés par plus de 2, de la 2<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, c'est plus 50 %, de la 3<sup>ème</sup> à la 4<sup>ème</sup>, c'est 1 %, de la 4<sup>ème</sup> à la 5<sup>ème</sup>, c'est 1 %, en partant du quotient le plus faible vers le plus élevé. Madame VIATGE déplore le fait que cet effet de seuil est assez fort.

Monsieur BEISSEL constate que 3 millions d'euros sont prévus pour l'extension du gymnase de Quéfets. Il rappelle qu'il y a quelques mois avait été discuté d'un courrier transmis à Toulouse Métropole pour demander un financement d'environ 1,5 millions d'euros. Monsieur BEISSEL demande à Monsieur le MAIRE ce qu'il est advenu de cette lettre et s'il maintient que sur ces 3 millions il attend bien 1,5 millions d'aide de la région ou de la métropole et que nous ne dépenserons donc pas 3 millions.

Monsieur le MAIRE répond à Madame VIATGE en lui indiquant que la question des tarifs n'est pas une question de 2019 puisqu'il s'agit précisément aujourd'hui de reconduire les tarifs. Nous avons introduit en début de mandature, en 2015, l'élargissement du paiement au quotient familial. Nous avons ensuite élargi avec la création d'une nouvelle tranche en 2016 et réévalué la tarification de la 2<sup>e</sup> tranche en 2017. Par ailleurs, l'année 2019 n'est pas l'année pertinente pour modifier le système de paiement et les tranches ni de modifier les tarifs. La proposition a été de reconduire. Cependant, cette question reste ouverte sans tabou mais cela est plutôt une question de début de mandat plutôt que de fin de mandat.

Madame VIATGE fait remarquer avoir bien compris que ces tarifs étaient reconduits en totalité pour 2019, mais sa question est de connaître les éléments qui ont prévalu à ce choix. Elle avoue avoir du mal à comprendre la répartition dans les tranches.

Monsieur le MAIRE indique ne pas avoir, ce soir, tous les éléments de réponses précis pour répondre aux questions de Madame VIATGE. Cependant, lorsque ces grilles tarifaires ont été proposées, cela correspondait à des volontés précises notamment sur les quotients familiaux bas, puisque sur un certain nombre de segments d'ALAE, il y avait quasiment la gratuité.

Madame VIATGE trouve très surprenant l'écart entre un QF à 400 € et un QF à 401, cela crée un effet de seuil qui pourrait être beaucoup plus faible s'il était procédé à un lissage.

Madame THOMAS indique que cela faisait partie des réflexions lors de la mise en place des quotients familiaux. Il y a aussi la possibilité d'ajouter des tranches afin de permettre de lisser.



Madame DESMETTRE ajoute que dans la discussion, il était important que les revenus les plus modestes puissent accéder aux différents services sans que la gratuité totale soit proposée.

Madame HONDAGNEU fait remarquer qu'au départ, et avant les ALAE, l'école de musique appliquait déjà les quotients familiaux et il n'y avait pas 5 tranches. Les calculs ont été repris et la dernière tranche la plus faible a été incitative et a amené un autre type d'usagers.

Madame VIATGE affirme qu'il est possible de lisser sans augmenter la dernière tranche et on peut lisser en décidant d'augmenter la tranche des revenus les plus élevés.

Madame HONDAGNEU propose de reparler de cela lorsque le moment sera venu de parler de l'école de musique compte tenu du nombre de personnes se situant sur le plus haut quotient familial et compte tenu des tarifs existants élevés. Par ailleurs, ces tarifs ont déjà été augmentés en 2016 et en 2017.

Madame THOMAS indique que concernant les tarifs restauration-ALAE, lorsqu'on examine le tarif restauration, le différentiel est important et la réflexion s'était portée sur le tarif de l'ALAE qui représente des écarts très petits et qu'il s'avérait compliqué de faire des différentiels plus ou moins importants. Nous avons essayé de faire des propositions équilibrées à partir de ces tarifs ALAE lorsque nous les avons mis en place. Il sera possible de ré-aborder ce sujet en commission avec des éléments de réponse précis.

Monsieur MORGADES revient sur le tableau des autorisations de programmes et souhaite savoir, concernant le gymnase de Quéfets, si le total arrivera peu ou prou à 8 millions d'euros d'investissement, compte tenu de l'investissement initial, du mur d'escalade et de l'extension projetée.

Monsieur le MAIRE répond que la réponse est 5 millions plus 3 millions pour l'extension, cela fait effectivement 8 millions d'euros au total. Lorsque la question a été posée en décembre 2018, il avait indiqué qu'il sollicitait des cofinancements de la métropole et de la région ou du département et que ne serait lancée l'extension de l'espace sportif de Quéfets que si et seulement si nous avons des cofinancements à hauteur significative nous permettant de réaliser l'extension au coût initialement prévu pour cela, à environ 1 million d'euros pour la Ville. Nous avons obtenu, le 21 février, 1 million d'euros de la région et nous obtiendrons 500 000 € du département. L'aide de la métropole aurait pu s'exercer dans le cadre du contrat régional unique région/métropole. Cependant, l'aide ne viendra pas de la métropole mais plutôt de la région. Fort heureusement, nous avons procédé de cette façon, car il indique ne pas être sûr qu'il ait été considéré comme un équipement métropolitain. La région et le département y ont trouvé un intérêt très important car l'objectif de l'extension et de l'espace sportif de Quéfets dans sa globalité est en premier lieu un espace sportif pour le lycée, établissement qui a démarré avec 500 élèves, aujourd'hui ils sont 1 500. Il occupe toujours un gymnase complémentaire sur la commune de Plaisance du Touch. Il y a donc bien une difficulté d'espace pour les lycéens.

Par ailleurs, pour deux de nos clubs les plus importants, le hand-ball et l'escalade, avec une augmentation des effectifs, pour l'escalade qui est passée à 550 licenciés alors qu'ils étaient 300 il y a 2 ans. Le hand-ball enregistre aujourd'hui 600 licenciés. A la fois pour le développement du lycée, à la fois pour le développement du hand-ball et de l'escalade, nous avons besoin de réaliser cette extension qui avait toujours été prévue initialement dans une configuration plus modeste, mais les opportunités ont fait que nous réalisons un très bel équipement à la fois pour l'escalade en complétant avec un bloc de plus de 40 mètres. L'expérience nous montre que faire un terrain d'entraînement, comme à Quéfets par exemple, un espace dédié à l'entraînement et compte tenu du développement à la fois quantitatif de nos clubs et de l'élévation du niveau, nous avons besoin d'espaces où se déroulent les compétitions. Le surcoût nécessaire doit être engagé car cela permettra

d'accueillir des championnats. Aujourd'hui, si nous lançons la restauration du gymnase Labitrie, on ne saurait pas où nous pourrions transférer l'activité scolaire de ce gymnase. Donc, dans un premier temps, l'espace dédié au hand-ball et à l'escalade sera consacré à l'accueil des collégiens. Cela nous permet d'engager très rapidement la rénovation du gymnase Labitrie qui figure dans le tableau des AP/CP

Monsieur BEISSEL fait remarquer que lorsqu'est présentée une dépense d'investissement d'un montant de 3 millions d'euros à charge de Tournefeuille, elle n'est en fait que d'1,5 millions d'euros. Il demande pour quelle raison cela n'est pas inscrit ainsi.

Monsieur le MAIRE répond que la raison en est qu'il s'agit d'une subvention et qu'il y a une recette. Nous avons bien une dépense de 3 millions d'euros mais il y a une recette d'1,5 millions d'euros sans laquelle nous n'aurions pas engagé les travaux.

Monsieur BEISSEL demande des explications quant au montant de la réfection du terrain synthétique de Quéfets. Ce montant lui paraît élevé et quasiment équivalent à sa réalisation. Il ne comprend pas le ratio entre le prix du terrain neuf et une réfection et demande si cela est véritablement rentable dans la mesure où ce terrain date d'une dizaine d'années et nous coûte entre 50 000 € et 60 000 € par an. Or, ce terrain avait été conçu pour générer des économies. Monsieur BEISSEL ne voit pas où sont les économies.

Monsieur BEISSEL demande également où en sont les négociations avec Plaisance-du-Touch concernant la participation financière au gymnase de Quéfets.

Monsieur le MAIRE explique que le terrain de rugby en synthétique de Quéfets est usé car il a 10 ans et il n'a jamais été homologué pour y accueillir des compétitions. C'est un terrain d'entraînement. Aujourd'hui, et en période d'hiver, afin de préserver nos terrains en herbe, nous avons besoin de terrains synthétiques. Sans terrains synthétiques, les terrains en herbe sont sur-utilisés sur la période hivernale subissant des dégradations importantes. Il faut donc les préserver. Nous devons également tenir compte que le coût de fonctionnement pour restaurer les terrains en herbe très dégradés est très élevé.

Monsieur le MAIRE indique donc que pour 2019, des études doivent être engagées pour répertorier les investissements à effectuer sur ce terrain de Quéfets afin de pouvoir réaliser les travaux de réparations en juillet/août 2020.

Monsieur le MAIRE répond à Monsieur BEISSEL sur le sujet de la participation financière au gymnase de Quéfets en lui indiquant que l'élément nouveau qui permettra de rouvrir la discussion est que le Maire de Plaisance du Touch a changé et qu'un courrier de félicitations lui a été transmis pour son élection de Maire tout en lui rappelant les engagements de son prédécesseur. La réponse a été qu'une rencontre serait organisée pour s'entretenir sur ce sujet mais aussi sur certains autres sujets comme la voirie et l'assainissement. La question n'est donc pas fermée.

Madame MEIFFREN déclare que ce budget qui a été travaillé ensemble sera voté par les Ecologistes. Elle fait remarquer que chaque année, de plus en plus, les budgets sont sous contrainte.

Elle voudrait parler d'avenir et s'interroge sur cet effort qui nous est demandé et qui nous sera demandé de plus en plus fort à nous collectivités locales. Certes, la DGF est stabilisée sous réserve d'une maîtrise à + 1,2% par an, inflation comprise, de l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement. C'est un joli challenge qu'il va falloir tenir les prochaines années. Monsieur le MAIRE a souligné les efforts réalisés, comment les équipes se sont adaptées et modernisées pour rationaliser nos dépenses, renouveler et créer nos équipements, tout en maintenant un service public de qualité.

Mais notre responsabilité dépasse désormais le seul maintien des services publics de qualité. Il faut préparer l'avenir en écoutant la jeunesse, ces lycéens, étudiants, qui sont descendus dans la rue, qui font la grève du climat. Nous ne pouvons pas faire comme si

deux millions de personnes n'avait pas signé la pétition « l'affaire du siècle », nous demandant d'agir rapidement, urgemment et massivement. Nous ne pouvons ignorer les deux-trois décennies d'alerte des scientifiques. Nous avons devant nous une petite dizaine d'années pour essayer de stopper l'emballement de la machine climatique, cela est très peu. C'est aujourd'hui qu'il faut se mobiliser et la question qu'il faut se poser dans l'approche budgétaire qui nous est proposée au plan national est comment avec des budgets aussi serrés, aussi contraints, les collectivités locales à tous les échelons vont pouvoir continuer d'investir. Comment nous allons pouvoir continuer à étoffer nos équipes pour investir massivement dans les économies d'énergie, la rénovation des logements, l'accompagnement des ménages. Nous nous trouvons dans une situation compliquée.

Madame MEIFFREN indique, à l'adresse du Gouvernement, que plutôt que de pratiquer une politique d'appui qui ressemble de plus en plus à une mise sous tutelle et à un plan d'austérité qui ne dit pas son nom, nous, Ecologistes, attendons de l'Etat et du Gouvernement qu'ils mettent en place une réelle dotation énergie-climat, adossée à une fiscalité écologique rénovée. Nous attendons qu'il défende le principe d'exclusion des investissements qui préservent notre avenir et le climat et ceux des générations futures, dans le calcul du déficit public.

Nous attendons avec impatience les propositions concrètes qui sortiront du grand débat national, pour mesurer si le Gouvernement a bien mesuré l'ampleur de l'urgence ou si nous sommes dans une démarche de « ravalement » de politique.

Je voudrais, pour revenir à Tournefeuille, rappeler que nous agissons depuis 2008 sur ces questions, que nous avons réalisé d'importantes économies d'énergie, et que nous continuons à investir ce champs de la sobriété, de l'économie des ressources et de la production d'énergies renouvelables. Mais il y a encore beaucoup à faire et l'important est que nous ayons encore des moyens pour le faire.

Monsieur le MAIRE précise avoir plaisir à proposer au vote un budget s'inscrivant dans la veine des budgets des dernières années qui s'appuient sur des efforts en matière de fonctionnement et notamment en ressources humaines en investissant sur un certain nombre de postes dont nous avons absolument besoin mais qui permet d'accompagner nos équipements scolaires, les associations. Nous avons maintenu, en 2019, les subventions aux associations qui s'élèvent à plus d'1 million d'euros. Si l'on calcule les coûts des salles et des équipements mis à disposition, cela s'élève aussi à 1 million d'euros. Le personnel oeuvrant en faveur de la vie associative représente 2 millions d'euros pour la vie associative et le vivre ensemble de TOURNEFEUILLE. Tout cela est possible grâce aux efforts et à un appel à l'emprunt raisonnable. Cela ne permet donc pas à Monsieur MORGADES de commenter négativement la dette car nous avons remboursé plus qu'emprunté. Les ratios parlent d'eux-mêmes. Nous avons géré de façon optimale notre endettement qui reste très faible.

Monsieur MORGADES indique, puisqu'il a été interpellé par Monsieur le MAIRE, qu'il n'est pas intervenu sur la dette puisqu'il a fait cela lors du débat d'orientations budgétaires et son intervention résumait bien sa position. Il n'est donc pas utile de recommencer.

Madame PELLIZZON souhaite faire observer que nous avons depuis plusieurs années, avant chaque vote du budget primitif, créé un groupe de travail. N'étant ni comptable ni expert-comptable, ces réunions étaient très utiles, voire même indispensables. Le dernier groupe de travail en vue de l'adoption du budget primitif a eu lieu le mardi 13 mars 2018. Cela a été supprimé sans qu'elle n'en soit informée. Lorsqu'elle a posé la question à ce sujet, il lui a été répondu que cela n'intéressait personne. Elle indique regretter que les quelques milliers de Tournefeuillais qui ont voté pour le mouvement qu'elle représente, soient considérés comme rien, c'est-à-dire comme personne. Elle espère qu'aux prochaines élections, l'esprit démocratique de ses concitoyens saura s'en souvenir. Elle profite de son intervention pour remettre l'accent sur la salle qu'elle a demandée à plusieurs reprises au Phare, justement dans le cadre des élections européennes.

Monsieur le MAIRE répond que sur la dernière question, cela sera étudié dès demain. Concernant le groupe de travail finances, celui-ci ayant trouvé un succès relatif et au fil des années il lui a été fait part du manque d'intérêt pour ce groupe de travail. Les électeurs attendent sans doute qu'il y ait un groupe de travail finance qui réunisse les élus. Mais ce qu'ils attendent surtout est de savoir ce que Madame PELLIZZON a dit sur le budget car en commission plénière sur le sujet du débat d'orientations budgétaires, elle ne s'est pas exprimée, en conseil municipal sur ce même sujet, Monsieur le MAIRE ne se souvient pas l'avoir entendue. Aujourd'hui, Madame PELLIZZON s'exprime sur la méthode, mais toujours pas sur le fonds et elle n'a rien exprimé sur le projet de budget, mais elle ne le votera pas. Cela est son droit. Les électeurs du mouvement de Madame PELLIZZON seraient intéressés sur cela mais pas sur le fait qu'un groupe de travail finance se soit réuni. Cela n'a rien à voir. Donc, tout simplement, Monsieur le MAIRE a considéré que cette année, il ne réunirait pas ce groupe de travail.

Madame PELLIZZON indique à Monsieur le MAIRE qu'il est de mauvaise foi car elle aurait pu être avertie que ce groupe de travail était supprimé. Par ailleurs, elle ne vote pas parce que ce groupe a été supprimé sans qu'elle en ait été avertie. Il y a des dépenses exorbitantes, il y a des chiffres qu'elle trouve aberrants, qui d'une réception à l'autre des documents, ne correspondent pas. Elle est donc désolée, malgré sa meilleure volonté, elle ne peut pas voter ce budget.

Monsieur le MAIRE indique que seront retenues les remarques et les observations sur la méthode et rien sur le fonds.

Monsieur le MAIRE indique faire procéder aux votes des différentes délibérations.

## Budget Primitif Ville

### Section de Fonctionnement

#### DEPENSES

Mouv	Chapitre	Report 2018	Propositions 2019	Total BP 2019
	011-Charges à caractère général	-	10 594 458.22	10 594 458.22
	012-Charges de personnel et frais assimilés	-	15 666 524.86	15 666 524.86
	014-Atténuations de produits	-	210 000.00	210 000.00
Réel	022-Dépenses imprévues	-	1 800 000.00	1 800 000.00
	65-Autres charges de gestion courante	-	2 830 503.04	2 830 503.04
	66-Charges financières	-	460 000.00	460 000.00
	67-Charges exceptionnelles	-	88 907.00	88 907.00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	-	<b>31 650 393.12</b>	<b>31 650 393.12</b>
Ordre	023-Virement à la section d'investissement	-	3 791 064.88	3 791 064.88
	042-Opération d'ordre de transferts entre section	-	812 512.30	812 512.30
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	-	<b>4 603 577.18</b>	<b>4 603 577.18</b>
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	-	<b>36 253 970.30</b>	<b>36 253 970.30</b>

#### RECETTES

Mouv	Chapitre	Report 2018	Propositions 2019	Total BP 2019
	002-Résultat de fonctionnement reporté	-	2 986 268.74	2 986 268.74
	013-Atténuations de charges	-	10 000.00	10 000.00
	70-Produits des services	-	3 846 432.00	3 846 432.00
Réel	73-Impôts et taxes	-	21 953 235.00	21 953 235.00
	74-Dotations, subventions et participations	-	6 226 262.00	6 226 262.00
	75- Autres produits de gestion courante	-	429 074.00	429 074.00
	76-Produits financiers	-	10 000.00	10 000.00
	77-Produits exceptionnels	-	397 500.00	397 500.00
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	-	<b>35 858 771.74</b>	<b>35 858 771.74</b>
Ordre	042-Opération d'ordre de transferts entre section	-	395 198.56	395 198.56
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	-	<b>395 198.56</b>	<b>395 198.56</b>
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	-	<b>36 253 970.30</b>	<b>36 253 970.30</b>

## Section d'Investissement

### DEPENSES

Mouv	Chapitre	Report 2018	Propositions 2019	Total BP 2019
	001-Solde d'exécution de la section d'investissement	-	3 236 730.50	3 236 730.50
	16-Emprunts et dettes assimilées	-	1 619 000.00	1 619 000.00
	20-Immobilisations incorporelles	41 898.28	82 920.00	124 818.28
Réel	204-Subventions d'équipement versées	19 028.50	47 400.00	66 428.50
	21-Immobilisations corporelles	1 926 316.22	4 423 089.12	6 349 405.34
	23-Immobilisations en cours	55 874.81	1 530 668.71	1 586 543.52
	26-Participations et créances	-	1 000.00	1 000.00
	020-Dépenses imprévues	-	702 774.19	702 774.19
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 043 117.81</b>	<b>11 643 582.52</b>	<b>13 686 700.33</b>
Ordre	040-Opérations d'ordre de transfert entre section	-	395 198.56	395 198.56
	041-Opérations patrimoniales	-	2 045 000.00	2 045 000.00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>2 440 198.56</b>	<b>2 440 198.56</b>
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>2 043 117.81</b>	<b>14 083 781.08</b>	<b>16 126 898.89</b>

### RECETTES

Mouv	Chapitre	Report 2018	Propositions 2019	Total BP 2019
	024-Produits des cessions	-	385 000.00	385 000.00
Réel	10-Dotations, fonds divers et réserves	-	3 083 956.31	3 083 956.31
	13-Subventions d'investissement reçues	495 892.00	763 473.40	1 259 365.40
	16-Emprunt et dettes assimilées	2 250 000.00	2 500 000.00	4 750 000.00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 745 892.00</b>	<b>6 732 429.71</b>	<b>9 478 321.71</b>
	021-Virement de la section de fonctionnement	-	3 791 064.88	3 791 064.88
Ordre	040-Opération d'ordre de transferts entre sections	-	812 512.30	812 512.30
	041-Opérations patrimoniales	-	2 045 000.00	2 045 000.00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>6 648 577.18</b>	<b>6 648 577.18</b>
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>2 745 892.00</b>	<b>13 381 006.89</b>	<b>16 126 898.89</b>

### Résultat du vote :

Pour : 27

Contre : 8 (Mmes et MM. BEISSEL, VIATGE, PERRIAULT, BESNON, PELLIZZON, MILLOT, MORGADES, AUBRY)

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

## Budget Primitif ZAC de Quéfets

### Section de Fonctionnement

#### DEPENSES

Mouv	Chapitre	Report 2018	Propositions 2019	Total BP 2019
Réel	002-Résultat de fonctionnement reporté	-	171 692.00	171 692.00
	011-Charges à caractère général	-	184 184.00	184 184.00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>-</b>	<b>355 876.00</b>	<b>355 876.00</b>
Ordre	023-Virement à la section d'investissement	-	50 308.00	50 308.00
	042-Opération d'ordre de transferts entre section	-	184 184.00	184 184.00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>-</b>	<b>234 492.00</b>	<b>234 492.00</b>
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>-</b>	<b>590 368.00</b>	<b>590 368.00</b>

#### RECETTES

Mouv	Chapitre	Report 2018	Propositions 2019	Total BP 2019
Réel	70-Produits des services	-	222 000.00	222 000.00
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>-</b>	<b>222 000.00</b>	<b>222 000.00</b>
Ordre	042-Opération d'ordre de transferts entre section	-	368 368.00	368 368.00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>-</b>	<b>368 368.00</b>	<b>368 368.00</b>
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>-</b>	<b>590 368.00</b>	<b>590 368.00</b>

## Section d'Investissement

### DEPENSES

Mouv	Chapitre	Report 2018	Propositions 2019	Total BP 2019
Réel	13-Subventions d'investissement	-	32 895.75	32 895.75
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	-	<b>32 895.75</b>	<b>32 895.75</b>
Ordre	040-Opérations d'ordre de transfert entre section	-	368 368.00	368 368.00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	-	<b>368 368.00</b>	<b>368 368.00</b>
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	-	<b>401 263.75</b>	<b>401 263.75</b>

### RECETTES

Mouv	Chapitre	Report 2018	Propositions 2019	Total BP 2019
Réel	001-Solde d'exécution de la section d'investissement	-	166 771.75	166 771.75
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	-	<b>166 771.75</b>	<b>166 771.75</b>
Ordre	021-Virement de la section de fonctionnement	-	50 308.00	50 308.00
	040-Opératio d'ordre de transferts entre sections	-	184 184.00	184 184.00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	-	<b>234 492.00</b>	<b>234 492.00</b>
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	-	<b>401 263.75</b>	<b>401 263.75</b>

### Résultat du vote :

Pour : 27

Contre : 8 (Mmes et MM. BEISSEL, VIATGE, PERRIAULT, BESNON, PELLIZZON, MILLOT, MORGADES, AUBRY)

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

## Budget Primitif ZAC de Ferro-Lèbres

### Section de Fonctionnement

#### DEPENSES

Mouv	Chapitre	Report 2018	Propositions 2019	Total BP 2019
Réel	011-Charges à caractère général	-	2 000.00	2 000.00
	65-Autres charges de gestion courante	-	10.00	10.00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	-	<b>2 010.00</b>	<b>2 010.00</b>
Ordre	023-Virement à la section d'investissement	-	112 795.13	112 795.13
	042-Opération d'ordre de transferts entre section	-	2 010.00	2 010.00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	-	<b>114 805.13</b>	<b>114 805.13</b>
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	-	<b>116 815.13</b>	<b>116 815.13</b>

#### RECETTES

Mouv	Chapitre	Report 2018	Propositions 2019	Total BP 2019
Réel	77-Produits exceptionnels	-	112 795.13	112 795.13
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	-	<b>112 795.13</b>	<b>112 795.13</b>
Ordre	042-Opération d'ordre de transferts entre section	-	4 020.00	4 020.00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	-	<b>4 020.00</b>	<b>4 020.00</b>
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	-	<b>116 815.13</b>	<b>116 815.13</b>

## Section d'Investissement

### DEPENSES

Mouv	Chapitre	Report 2018	Propositions 2019	Total BP 2019
Réel	001-Solde d'exécution de la section d'investissement	-	110 785.13	110 785.13
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	-	<b>110 785.13</b>	<b>110 785.13</b>
Ordre	040-Opérations d'ordre de transfert entre section	-	4 020.00	4 020.00
	041-Opérations patrimoniales	-	-	-
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	-	<b>4 020.00</b>	<b>4 020.00</b>
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	-	<b>114 805.13</b>	<b>114 805.13</b>

### RECETTES

Mouv	Chapitre	Report 2018	Propositions 2019	Total BP 2019
	021-Virement de la section de fonctionnement		112 795.13	112 795.13
Ordre	040-Opératio d'ordre de transferts entre sections		2 010.00	2 010.00
	041-Opérations patrimoniales	-	-	-
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	-	<b>114 805.13</b>	<b>114 805.13</b>
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	-	<b>114 805.13</b>	<b>114 805.13</b>

#### Résultat du vote :

Pour : 27

Contre : 8 (Mmes et MM. BEISSEL, VIATGE, PERRIAULT, BESNON, PELLIZZON, MILLOT, MORGADES, AUBRY)

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

### ADOPTION DES TAUX COMMUNAUX

	Taux communaux 2018	Taux communaux 2019
<b>Taxe d'habitation</b>	10.02%	10.02%
<b>Taxe Foncière sur les propriétés bâties</b>	23.48%	23.48%
<b>Taxe Foncière sur les propriétés non bâties</b>	111.79%	111.79%

#### Résultat du vote :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 6 (Mmes et MM. BEISSEL, VIATGE, PERRIAULT, BESNON, MORGADES, AUBRY)

Non participation au vote : 0

## ADOPTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES 2019

N° AP	Libellé	Durée	Montant de l'AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021
AP-19-001	Mise en accessibilité (ADAP)	3 ans	600 000.00 €	76 000.00 €	262 000.00 €	262 000.00 €
AP-19-002	Bureaux associatifs et administratifs	3 ans	1 200 000.00 €	250 000.00 €	200 000.00 €	750 000.00 €
AP-19-003	Extension du Gymnase de Quéfets	2 ans	3 040 000.00 €	1 520 000.00 €	1 520 000.00 €	
AP-19-004	Restructuration de la médiathèque	2 ans	700 000.00 €	115 000.00 €	585 000.00 €	
AP-19-005	Réfection du terrain synthétique de rugby	2 ans	500 000.00 €	5 000.00 €	495 000.00 €	
AP-19-006	Rénovation du Gymnase Labitrie	3 ans	1 200 000.00 €	5 000.00 €	195 000.00 €	1 000 000.00 €
AP-19-007	Création du pôle Tir à l'arc	2 ans	450 000.00 €	50 000.00 €	400 000.00 €	

### Résultat du vote :

Pour : 27

Contre : 8 (Mmes et MM. BEISSEL, VIATGE, PERRIAULT, BESNON, PELLIZZON, MILLOT, MORGADES, AUBRY)

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

## ADOPTION DES TARIFICATIONS

### Résultat du vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 8 (Mmes et MM. BEISSEL, VIATGE, PERRIAULT, BESNON, PELLIZZON, MILLOT, MORGADES, AUBRY)

Non participation au vote : 0

## ADOPTION DES SUBVENTIONS

### Résultat du vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 8 (Mmes et MM. BEISSEL, VIATGE, PERRIAULT, BESNON, PELLIZZON, MILLOT, MORGADES, AUBRY)

Non participation au vote : 0

## ADOPTION DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS

### Résultat du vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 8 (Mmes et MM. BEISSEL, VIATGE, PERRIAULT, BESNON, PELLIZZON, MILLOT, MORGADES, AUBRY)

Non participation au vote : 0

Monsieur le MAIRE remercie l'assemblée pour ces votes.





Monsieur le MAIRE propose d'entendre les questions orales posées par Madame PELLIZZON.

### **QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME PELLIZZON (première question)**

*« Je reprends les termes qui nous sont envoyés à chaque fois que nous est réclamé l'article pour Tournefeuille Infos. En application de l'article L2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un espace est réservé à l'expression des groupes politiques composant le conseil municipal. Je cite : les conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale se partagent en trois groupes. 6 000 signes, espaces compris, en fonction des résultats obtenus lors des élections de 2014. Cela donne 3 000 signes maximum pour le premier groupe mené par Monsieur BEISSEL, 1 500 signes maximum pour le groupe le groupe mené par moi-même et 1 500 signes, enfin, pour Monsieur MORGADES. Je demande donc à ce que le texte soit rigoureusement respecté comme cela avait été le cas jusqu'alors et comme cela est indiqué dans le dernier mail que nous a fait parvenir Monsieur GRALL à ce sujet ».*

Monsieur le MAIRE remercie Madame PELLIZZON pour son intervention où il note toutefois quelques oublis. Il l'invite à relire le cadre légal précisé dans le règlement intérieur du conseil municipal. C'est dans ce cadre-là que le Directeur de Cabinet, à chaque fois et avec persévérance, réitère ces mêmes consignes.

Monsieur le MAIRE en donne lecture : *« L'espace est réservé à l'expression des différentes listes ayant des représentants au sein du conseil municipal dans le bulletin municipal d'informations générales qui est ensuite mis en ligne sur le site. Le règlement intérieur du conseil municipal précise que cette expression fera l'objet d'un encart particulier dans le bulletin accordant une page aux conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale et une page aux représentants de la majorité municipale ».*

Il indique que Madame PELLIZZON oublie de souligner le critère de répartition. Monsieur le MAIRE en donne lecture : *« Si l'on ramène cela au nombre de conseillers, chaque conseiller municipal de l'opposition se voit ainsi crédité de 750 signes qu'il apporte au texte qu'il signe. »* Il précise que cela correspond à la règle la plus mécanique, la plus mathématique. C'est celle qui prévaut. L'énumération que vous nous rappelez qui intervient après cette phrase illustre la règle en se basant sur le nombre d'élus issus de chaque liste des candidats en 2014. Cela dit, rien n'est figé en la matière, la composition de notre assemblée a connu des modifications et les conseillers élus peuvent toujours changer d'affinité, c'est leur liberté. En janvier, six conseillers d'opposition ont choisi de signer un texte commun. Ils se sont vus, naturellement, accordé un espace correspondant de 4 500 signes. Toute contrainte de ma part dans le sens de ce que souhaite Madame PELLIZZON serait une entrave à leur liberté d'expression garantie par la loi et notre Constitution.

Madame PELLIZZON répond être tout à fait d'accord avec cela et ne va pas à l'encontre. Cependant, dans le mail qu'a transmis Monsieur GRALL, juste avant de demander aux conseillers de lui transmettre les articles, il n'a pas précisé et il en est resté, comme d'habitude, au nombre de caractères. Donc, il aurait dû changer à partir du prochain bulletin municipal.

Monsieur le MAIRE lui indique que cela n'a aucun intérêt.

### **QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME PELLIZZON (deuxième question)**

*« A quelques semaines des élections européennes, nous sommes tous en campagne. Marchés, distribution de documents, etc. Dans l'ensemble, et jusqu'alors, tout se passait sans incident. Mais actuellement, nous avons pu constater que nous arrivons dans des*

*zones de non droit où nous n'avons pas le droit d'entrer, où nous sommes menacés ou insultés. Dans un bloc d'immeuble, situé en zone pavillonnaire, on nous a formellement interdit l'accès et nous avons été menacés par plusieurs personnes. On nous a dit, je cite : ici ce n'est pas la peine de rentrer, il n'y a que des Arabes, des Chinois et des Noirs. Je me pose la question : où en est le vivre ensemble dont on nous parle tant ? L'esprit communautariste de certains aura t-il raison sur nos lois, nos traditions, notre démocratie au point de nous interdire de faire campagne. Cela devient très inquiétant. J'ose espérer, Monsieur le Maire, qu'il s'agit là d'une exception et que, respectueux de notre démocratie, vous pourrez intervenir afin que cela ne se reproduise plus ».*

Madame DESMETTRE souhaite répondre en indiquant être saisie par les termes outranciers ici employés. En effet, parler de zone de non-droit est de nature à agiter les peurs sans aucune mesure avec la réalité. Que voulez-vous dire, Madame PELLIZZON, qu'il y a sur notre commune des quartiers impénétrables ?

Madame PELLIZZON répond affirmativement et précise que plusieurs personnes étaient présentes avec elle.

Madame DESMETTRE reprend et lui demande si certains espaces publics se trouvent privatisés et interdits d'accès à d'autres habitants ? Ce que décrit Madame PELLIZZON n'a rien à voir avec cela. Elle décrit plutôt un refus d'accès au domicile des habitants qui ont le droit d'ouvrir ou de ne pas ouvrir leur porte.

Madame PELLIZZON indique que cela n'a rien à voir avec ce qu'elle a pu constater.

Madame DESMETTRE indique que si elle est choquée c'est parce que Madame PELLIZZON procède là à un amalgame et à un contresens avec l'action de longue haleine que nous menons justement dans l'espace public dans le sens du bien vivre ensemble. Des lieux et des événements existent où se côtoient les habitants de tous les quartiers, quel que soit leur âge ou leur milieu. Nos maisons de quartiers à la riche programmation, dont elle invite Madame PELLIZZON à consulter, ne sont à cet effet pas ouverts aux riverains immédiats, mais s'adresse à toute la ville (des actions intergénérationnelles, ALAE, structures d'accueil des séniors et autre) favorisent ces échanges, cette meilleure connaissance entre tous et dans le respect de chacun. Madame DESMETTRE indique préférer mettre des affirmations aussi infondées sur le compte de la méconnaissance de notre ville, de ses acteurs au quotidien plutôt que par goût de lancer des rumeurs néfastes.

Madame PELLIZZON lui affirme que cela n'est pas « des rumeurs ». Elle se trouvait en compagnie de plusieurs personnes et elles ont toutes été menacées. Elle précise qu'elle n'a en aucune façon tenté d'entrer dans des domiciles personnels. Elle était en train de distribuer des documents dans les boîtes à lettres.

Monsieur le MAIRE indique à Madame PELLIZZON qu'elle a posé une question et qu'elle a eu la réponse.



Monsieur le MAIRE souhaite apporter la réponse à la question de Monsieur MORGADES relative à la désaffiliation de la commune du Centre de Gestion.

Il indique que le coût de la cotisation au Centre de Gestion était de 130 000 €. Les prestations nous amènent à un certain nombre de cotisations pour un montant de 80 000 €. Cela fait 50 000 € d'écart. Il a toujours signalé la nécessité d'une quotité de poste nécessaire à la reprise par la DRH de ces missions, c'est-à-dire correspondant à pas tout à fait un poste, ce qui fait une économie de 30 000 €.



### **Information aire de grands passages**

Monsieur le MAIRE indique qu'il a été à de nombreuses fois sollicité sur un point d'information concernant l'aire de grands passages sur le parc de la Ramée. Il rappelle qu'en 2016, les maires de Toulouse Métropole et le Président avaient arrêté le principe d'aires de grands passages tournantes sur la Métropole parce que obligation est faite à Toulouse Métropole de disposer de deux aires de grands passages et qu'à l'évidence, pendant de nombreuses années, la décision d'implantation sur une commune plutôt que sur une autre a posé des problèmes. Donc, le principe en tant que tel a été adopté et Monsieur le MAIRE indique ne pas le remettre en cause. La règle est deux aires de grands passages dont une sur Toulouse et une sur les communes hors Toulouse. Le principe d'un tirage au sort a été mis en place pour déterminer un ordre pour accueillir les grands passages et à les équilibrer sur le territoire. La première année, Balma a accueilli. L'année dernière, cela a été le tour de Castelnau. Pour 2019, l'aire de grands passages hors Toulouse a été décidée sur le sud de la métropole, c'est-à-dire Villeneuve Tolosane, Cugnaux ou Tournefeuille. Au tirage au sort, Villeneuve Tolosane est sortie en premier et il leur revenait d'accueillir un grand passage. Tournefeuille était en deuxième position et Cugnaux en troisième position. Nous avons été amenés, fin 2016, à faire un certain nombre de propositions de terrains pour instructions et agrément. La situation dans laquelle nous nous trouvons est la suivante : en 2016, suite à la demande de Toulouse Métropole, Monsieur le MAIRE avait fait la proposition de 3 terrains sur Tournefeuille, dont 2 terrains dans le secteur de Quéfets et la parcelle sur la base de loisirs de la Ramée. Au mois de février, nous sommes informés par les services de la Métropole, que Villeneuve Tolosane ne pourra pas accueillir l'aire de grands passages, le deuxième tiré au sort devra donc l'accueillir. Par ailleurs, aucune instruction n'a été reçue entre 2016 et 2019 sur ces trois terrains proposés. La situation des gens du voyage qui séjournent sur les aires d'accueil mises à disposition par les communes est différente des rassemblements appelés « grands passages ». Néanmoins, pour l'année 2017, plus de 10 occupations illégales sur le territoire communal ont été recensées pour lesquelles sont engagées des procédures lourdes avec dépôt de plainte, intervention d'un avocat, procédures qui engendrent des coûts importants pour lesquels nous attendons toujours l'aide de Toulouse Métropole. Le nombre des occupations illégales en 2018 est légèrement moins élevé. Le secteur de la Ramée se voit régulièrement très impacté. Avant 2017, nous avions des occupations illégales avec lesquelles il était possible de signer des conventions avec accord sur les délais. Il y avait donc possibilité de gérer cette question. Depuis 2017, nous constatons que cette question devient plus importante. En 2018, sur les 7 installations illégales, 4 ont été constatées à la Ramée sur des durées très longues. A cela s'ajoute sur les 2 dernières années, une installation illégale sur la commune de Toulouse, sur le secteur de Guillermy le long du boulevard Eisenhower sur la droite, à 300 mètres de la parcelle identifiée. Monsieur le MAIRE indique que sa position a été de considérer que la proposition faite en 2016 était finalement une mauvaise décision d'implanter l'aire de grands passages sur la base de loisirs de la Ramée. Il défend cette position face à une intercommunalité et les instances de Toulouse Métropole qui s'obstinent. Il tient à préciser que comme cela a pu être

vu sur France 3 ou entendu dans les radios, que le Président de Toulouse Métropole a choisi de polémiquer sur le sujet, mettant en cause le Maire de Tournefeuille l'accusant de mauvaise foi. Monsieur le MAIRE considère que la question de la mauvaise foi est une question d'honnêteté. Il se sent donc attaqué de ce point de vue sur le terrain de la polémique qui n'est pas son terrain. Pour lui, la question est plutôt de savoir si aujourd'hui, l'accueil de l'aire de grands passages sur la Ramée est possible, opportune. La réponse est non. Les propositions faites en 2016 n'ont pas été étudiées, ni instruites. Il aurait été possible, par le dialogue, de rechercher, d'identifier un autre terrain. Si nous n'avions pas trouvé un autre terrain, ce serait le 3<sup>e</sup> tiré au sort qui aurait dû en proposer un.

Par ailleurs, à Villeneuve Tolosane, il n'y a pas de polémique parce qu'aucun terrain n'a pu être trouvé.

Monsieur le MAIRE assure ne pas avoir modifié sa position. En 3 ans, le contexte a beaucoup changé sur la question de l'aire d'accueil des gens du voyage. L'aire des grands passages a été située à Saint-Simon pendant une année. Le secteur de Guillermy supporte 150 caravanes depuis 2 ans sans qu'aucune expulsion ne soit entreprise. Le Président de Toulouse Métropole accuse le Département de ne pas agir, alors que celui-ci ne possède plus de foncier sur ce secteur. La Métropole est seule propriétaire des terrains et la seule ayant intérêt à agir et à engager les recours nécessaires.

Monsieur le MAIRE assure ne pas fuir sa responsabilité. Il ne revient pas sur la décision que les Maires ont prise d'établir ces aires d'accueil tournantes. Sa position, qui est celle des Tournefeuillais, est de dire que l'aire des grands passages n'est pas opportune sur la base de loisirs de la Ramée. Il reste ouvert à la discussion pour rechercher d'autres possibilités si nécessaire.

Monsieur le MAIRE tenait à faire cette clarification car la presse s'est faite écho de cette question et il voulait donner en direct sa version du sujet. Chacun a désormais tous les éléments.

• • •

Monsieur le MAIRE remercie l'assemblée et donne rendez-vous le 16 mai pour l'adoption du compte administratif 2018.

• • •

Monsieur le MAIRE lève la séance à 20 h 15.

• • •